

2010/2201 - Mise en place d'une charte qualité sur le ravalement des façades lyonnaises - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 15/02/2010, p. 0247)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Je dirai simplement un mot parce qu'on m'a posé la question suivante : mais pourquoi une charte de qualité sur le ravalement des façades alors que la Ville de Lyon est connue sur le plan quantitatif par l'effort régulier qu'elle fait ? Je crois qu'il y a 500 immeubles qui sont ravalés chaque année et ce depuis une décennie. Pourquoi puisqu'il y a un outil technique, en l'espèce un nouveau métier, celui de coloriste qui a été inventé à Lyon et qui continue à s'appliquer dans cette ville, mais qui a servi de modèle à d'autres villes comme Bordeaux, Montpellier, etc... ?

Tout simplement parce qu'on s'est aperçu que les techniques utilisées, notamment les films et les peintures plastifiées ne tenaient pas compte du support, de la variété des façades, ce qui au-delà de la valorisation patrimoniale pose un problème. Les façades ne respirent pas. Elles se dégradent. Parfois, elles peuvent d'ailleurs s'affaisser, ce qui fait qu'on a essayé de réunir toute la chaîne des « ravaleurs » de façades, des entreprises de bâtiments jusqu'aux SDAP et qu'on a abouti à un consensus –on ne va pas traduire en matière réglementaire- mais ce sera un instrument d'aide au ravalement, pour un ravalement durable pérenne et qui tient compte également des performances énergétiques que l'on peut attendre.

Voilà, cela ne coûte pas cher à la ville : 13 000 euros dont 3 000 espérés au niveau de la DRAC.

M. LE MAIRE : Et s'il faut adhérer pour ne pas être critiqué à l'Association des Ravaleurs de Façades, je suis prêt à le faire. Je ne veux pas de problème dans la gestion de la ville.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)